

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.**

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire  
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M<sup>me</sup> Caroline Naud, conseillère siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4  
M<sup>me</sup> Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5  
M<sup>me</sup> Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2017-11-172 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2017-11-173 **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 2 octobre 2017;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

**RAPPORT DU MAIRE  
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES**

**Citoyennes et citoyens,  
Collègues du conseil municipal,**

Avant de vous présenter le rapport sur la situation financière de la municipalité, laissez-moi vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée lors du dernier scrutin. Que ce soit à Québec lors du congrès des municipalités, à la table des maires à la MRC de Mékinac ou à tous autres endroits ou événements, c'est toujours une fierté pour moi de représenter les gens de Trois-Rives.

Ainsi, en vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, voici ce rapport.

**Les états financiers consolidés (incluant la Régie incendie Vallée du St-Maurice) de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2016** indiquent que nous avons eu un **excédent de fonctionnement de 49 214 \$**. À la fin de l'année 2016, pour l'administration municipale seulement, l'excédent accumulé était de **276 518 \$**. Ces états financiers ont été vérifiés par la firme de comptables Désaulniers, Gélinas & Lanouette, S.E.N.C.R.L.

Les dépenses en immobilisation ont totalisées **253 434 \$** en 2016. En voici la liste : **Asphaltage du dernier kilomètre** avant le pont sur le chemin du Lac-Mékinac-**Aménagement du Parc Jardin de Méki (Ajout de modules de jeux pour enfants)**-Installation d'un système de climatisation et d'une génératrice à l'hôtel de ville en plus de remplacer les fenêtres de la salle du conseil-Réfection du pont de la Passe-à-Groleau-Réparation du tablier du pont sur le chemin du Lac-Mékinac-Achat d'équipements informatiques et de meubles pour les bureaux administratifs. Nous avons participé à la reconstruction d'un pont sur le territoire de Lac-aux-Sables pour que nos contribuables de ce secteur aient accès à leur propriété. Pour réaliser ces différents travaux et achats nous avons reçu des subventions comme le remboursement d'une partie de la **taxe d'accise sur l'essence** (Canada et Québec), le programme d'aide pour la restauration de traverse de cours d'eau, **le pacte rural** (MRC de Mékinac) et le Service des Loisirs de Mékinac.

Pour 2017, le taux de **taxe foncière** a été fixé à **0,36 \$** et celui pour le service de la **Sûreté du Québec** à **0,09 \$** pour un total de **0,45 \$ du 100 \$** d'évaluation, le même depuis l'année 2010. Pour équilibrer notre budget nous avons affecté un montant de **25 749 \$** de notre **surplus accumulé**. Nous prévoyons terminer l'année 2017 avec un **surplus**.

Pour se conformer à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*, ce discours doit mentionner le montant **des rémunérations et des dépenses annuelles du conseil**. Pour l'année 2017, ils s'établissent comme suit :

	Rémunération imposable	Allocation non-imposable	Total
Maire	8 592 \$	4 296 \$	12 888 \$
Conseiller	2 864 \$	1 432 \$	4 296 \$

Je dois aussi, selon l'article 955 du Code municipal, faire état dans mon rapport **des contrats** qui ont été octroyés par la municipalité comportant une dépense **de plus de 25 000 \$** et ceux **de plus de 2 000 \$** chacun mais **totalisant plus de 25 000\$ par un même contractant**. En voici la liste pour la période de **novembre 2016 à octobre 2017** :

**Plus de 25 000 \$**

<b>Ministre des Finances-Service de la Sûreté du Québec</b>	<b>114 159 \$</b>
<b>MRC de Mékinac (Service Cité-Propre inc.)-Collecte des ordures</b>	<b>58 503 \$</b>
<b>Les machineries Lourdes W. St-Arnault &amp; fils</b>	
Déneigement des chemins du village de Saint-Joseph-de-Mékinac et des lacs Mékinac, du Missionnaire et aux Loutres	<b>114 485 \$</b>
<b>Recyclage concassage Benyco-concassage de 12 003 tonnes de pierre</b>	<b>51 060 \$</b>

**Plus de 2 000 \$ chacun et totalisant plus de 25 000 \$ pour un même contractant**

**Les machineries Lourdes W. St-Arnault & fils**

<b>Bâtiment patinoire</b>	Installation fosse septique avec pompe	<b>6 500 \$</b>
---------------------------	--	-----------------

**Travaux de voirie sur ces chemins :**

Chemin Saint-Joseph	Excavation et rechargement	7 628 \$
	Excavation et rechargement (suite)	5 500 \$
Chemin de la Rivière	Débroussaillage	5 005 \$
Lac-du-Missionnaire (entrée Lac-aux-Sables)		
	Rechargement et nivelage	3 696 \$
Lac-du Missionnaire	Réfection ponceau coin chemin de la Ferme	9 765 \$
	Réfection ponceau (suite)	2 180 \$
	Niveleuse	2 090 \$
Lac Mékinac	Niveleuse	2 310 \$
	Réfection tablier pont	6 051 \$
	Réparation chemin suite inondation	4 708 \$
	Niveleuse	2 420 \$
Lac-aux-Sleighs	Réfection ponceau et rechargement	3 664 \$
	Débroussaillage	9 389 \$
	Niveleuse	3 159 \$
Lac du Missionnaire et Mékinac	Remplacement de 2 ponceaux	10 003 \$
	Déneigement fossés et nettoyage ponceaux	2 160 \$
	Déneigement fossés et nettoyage ponceaux	2 045 \$

La Corporation de développement durable Mékinac (**pont Mékinac**) nous remettra **une aide financière de 6 275 \$ en 2017.**

Pour les travaux de voirie nous avons reçu en 2017 les subventions suivantes :

- **Le Programme d'aide à l'entretien du réseau local du ministère des Transports, une subvention de 52 381 \$.**

- **Le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal** du ministère des Transports, une subvention de **6 000 \$**
- **Le Programme d'aide aux villégiateurs** sur les terres du domaine de l'État, une subvention de **35 000 \$**.
- **Le Programme d'aménagement durable des forêts**, une subvention de **24 000 \$**.

Grâce à toutes ces subventions nous avons été en mesure de réaliser différents travaux de voirie tel que : **nivelage, rechargement de chaussée (concassé et poussière de pierre), creusage et débroussaillage de fossés, remplacement de ponceaux et réparations de chemins. La plupart des chemins sur le territoire de la municipalité ont pu bénéficier de ces travaux.**

La municipalité a reçu le budget de la **régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice qui dessert 3 municipalités** (Trois-Rives, St-Roch-de-Mékinac et Grandes- Piles). Nous aurons une légère hausse de nos quotes-parts par rapport à l'an dernier. Le directeur préventionniste monsieur **Alain Beauséjour** et les **membres de son équipe** continuent leur bon travail, de même que les **Premiers Répondants** qui relèvent également de cette Régie. Pour 2018, les quotes-parts pour le service incendie seront réparties comme suit : Trois-Rives : 44.865 %, St-Roch-de-Mékinac : 24.810 % et Grandes-Piles 30.325 %.

En 2017, la municipalité a remis le **montant annuel de leurs taxes au Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac**, ce qui représente un montant de **507 \$**. Les jeunes qui pratiquent un **sport de glace** et s'inscrivent à l'**aréna de la ville de St-Tite** peuvent bénéficier d'une aide car la municipalité participe **aux frais de glace**.

Un montant de **4 500 \$** a été remis à la **Coopérative de solidarité de Mékinac** comme **aide financière** pour une **sixième année** sur un total possible de **10 ans**. Un **montant supplémentaire** équivalent à la **taxe foncière** de cet immeuble soit **1 074 \$** pour 2017, leur a été accordé même si l'entente prévue de 5 ans se terminait en **2016**.

L'écocentre, ouvert encore cette année un samedi sur deux et aux mêmes tarifs que 2016, les bacs de récupération installés dans les trois localités de la municipalité et la collecte des encombrants ont permis aux citoyens de se départir proprement de matières recyclables.

La municipalité a bénéficié d'une subvention pour l'étude du projet de Cogéco visant à desservir une partie de son territoire avec la fibre optique à la maison. Ce projet va bon train, et certains secteurs pourront prochainement profiter du service.

Le conseil se réunira en décembre prochain pour préparer les prévisions budgétaires de 2018. Cette année marquera l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation pour les 3 années à venir. C'est avec soin que nous analyserons les différents postes et prendrons les décisions les plus adéquates pour encore une fois **maintenir la qualité des services et des infrastructures** municipales tout en **respectant la capacité de payer** de nos contribuables.

Je vous remercie de votre attention.

Lucien Mongrain, maire

**2017-11-174 Dépôt du rapport du maire**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'adopter le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de Trois-Rives.

**2017-11-175 Nomination de la coordonnatrice et du répondant de la bibliothèque municipale**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Judith St-Arneault et unanimement résolu, de nommer respectivement répondante et coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2018, Caroline Naud et Renée Grenier.

**2017-11-176 Fête de Noël 2017 à la bibliothèque municipale**

Considérant que la responsable de la bibliothèque municipale, Renée Grenier, demande à la Municipalité de Trois-Rives de souligner la fête de Noël à la bibliothèque par un goûter et une contribution financière de 100 \$ pour l'achat de cadeaux aux abonnés;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives réponde favorablement à cette demande.

**2017-11-177 Cadeaux pour les bénévoles de la municipalité de Trois-Rives**

Il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 20 \$ aux bénévoles de la municipalité œuvrant au sein du comité de la bibliothèque et du comité consultatif d'urbanisme (CCU), aux pompiers et premiers répondants de Trois-Rives ainsi qu'à Michel Roy, qui compacte le papier dans les bacs de récupération, pour Noël 2017.

2017-11-178 **Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, le budget de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que la municipalité de Trois-Rives a pris connaissance de ce budget qui s'élève à 262 000 \$ pour le volet incendie, à 15 370 \$ pour les premiers répondants et à 7 000 \$ pour la protection civile;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve le budget 2018 dressé par la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

2017-11-179 **Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve le budget 2018 de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement, à raison de 44 \$ par heure de service plus les frais de déplacement, et d'accepter l'horaire de l'inspecteur proposé.

2017-11-180 **Remplacement d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant que le règlement municipal de Trois-Rives adopté le 4 mars 1996, portant le numéro 3-96 et intitulé *Règlement relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme*, stipule que ce dernier doit être composé de deux membres du conseil municipal et de cinq résidents de la municipalité non élus;

Considérant que le mandat de Jean-Paul Rheault comme conseiller municipal, qui siégeait sur ce comité, est venu à terme;

Considérant qu'il y a lieu de le remplacer comme élu sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Trois-Rives au siège numéro 1;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, de nommer Réjean Lahaie pour terminer le mandat de monsieur Rheault qui prendra fin en mars 2018.

2017-11-181 **Achat d'équipement informatique pour la bibliothèque**

Considérant que le nouvel environnement de travail du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, mis en place dernièrement, demande d'apporter un changement à l'équipement informatique de la bibliothèque municipale;

Considérant que la soumission soumise par Infotek Mékinac, en rapport avec ce nouveau matériel, totalise 1 541 \$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, d'accepter cette soumission et d'ordonner la commande de l'équipement.

2017-11-182 **Adhésion à un contrat d'assurance collective**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

Considérant que le *Code municipal* permet à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

Considérant que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Trois-Rives désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

Considérant que la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Trois-Rives adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de Trois-Rives autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Trois-Rives accorde à la FQM et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

### **Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal proclamés élus le 6 octobre et le 10 novembre 2017**

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de Trois-Rives proclamés élus le 6 octobre et le 10 novembre 2017 sont déposées, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2017-11-183

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

### **Correspondance**

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Jean-François Bellemare, directeur général à la Direction générales des infrastructures au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui dit avoir le plaisir de nous informer que la programmation de travaux révisée, présentée le 4 octobre 2017 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Un montant additionnel de 37 230 \$ est donc autorisé.

- De Michel Éthier, président de la Coopérative de solidarité Mékinac, qui demande que la municipalité reconduise en 2018, son aide financière représentant le montant de leurs taxes foncières, en plus de la subvention de 4 500 \$ qui leur est accordé annuellement.

Il précise que la situation financière de la coopérative s'est améliorée mais reste encore fragile, c'est pourquoi il espère une suite favorable à sa demande.



- De Manon Hamelin d'Opération Nez rouge, qui nous informe que l'Opération Nez rouge reprendra du service bientôt. Elle sollicite l'appui financier de la municipalité et signale que l'argent amassé sera remis à des organismes de jeunes parmi les 9 municipalités desservies et servira à défrayer les coûts de l'opération.
- D'Yvon Beaulieu, président du Service des loisirs Mékinac inc., qui sollicite la participation financière de la municipalité en rapport avec l'organisation de la fête de Noël d'enfants de Saint-Joseph-de-Mékinac, prévue pour le 16 décembre.
- De Patrick Plourde—Lavoie, biologiste à la Direction de la gestion de la faune Mauricie – Centre-du-Québec au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui nous informe avoir reçu la version finale du plan de production piscicole pour l'année 2018, et qu'en raison des capacités limitées des installations, il est impossible de produire des ouananiches d'un an pour la mise en valeur du lac Mékinac pour ensemercer au printemps 2019.

Il confirme toutefois que des alevins de ouananiches seront mis en production au printemps 2018 et pourront être ensemençés dans les tributaires du lac Mékinac à l'automne 2019.

Il dit considérer que les ensemençements d'alevins à l'automne sont une alternative très intéressante et ce, à coût nul pour la municipalité.

- De la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) qui transmet à Lucien Mongrain, Lise Roy Guillemette et Godfrey Plachta, un **Méritas** afin de les honorer puisqu'ils ont cumulé 20 ans ou plus de vie municipale, au service de leurs citoyens.

La FQM dit reconnaître publiquement leur apport au développement de leur milieu, ce qui a été souligné lors du dernier congrès de la FQM tenu à la fin de septembre 2017.

2017-11-184

### **Dépôt de la correspondance**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

### **Rapport de dépenses**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 8 648,60 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 24 sept. et du 1, 8, 15 et 22 oct.	6 126,85
Ginette Roy Saint-Arnault	Service de conciergerie mois d'octobre	600,00

Salaire hygiène du milieu	Paye de vacances	27,10
Xerox Canada Ltée	Photocopies de documents	143,90
Chambre de commerce Mékinac	Cotisation annuelle	131,07
Hydro-Québec	Éclairage public	484,70
Hydro-Québec	Électricité centre communautaire	56,87
Télébec Ltée	Service téléphonique	111,01
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville	93,29
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	23,99
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	33,36
L'Union-Vie Compagnie		
Mutuelle d'assurance	Assurances collectives	816,46

2017-11-185 Sur la proposition Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2017-11-186 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 13 novembre 2017 totalisant 54 696,10 \$

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 045,20
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	356,04
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation	356,04
Caroline Naud	Rémunération et allocation	356,04
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	356,04
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	356,04
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation	356,04
Salaire hygiène du milieu	Préposé écocentre 1 mois et déplacement	151,33
Salaire journaliers	Pose pancarte, ramassage débris bâtiment patinoire et déplacement	109,85
Salaire personnel électoral	Révision liste électorale, vote par anticipation 29 oct. et scrutin 5 nov. plus déplacements	3 492,28
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	194,40
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	99,84
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	95,04
Monique Bernier	Frais de déplacement	91,20
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Grégoire Richard	Collecte des ordures lacs 6 <sup>e</sup> versement	2 000,00
MRC de Mékinac	Enfouissement déchets Régie 1 mois, vidange boues de fosses septiques	5 332,93
Acier Rayco	Glissières de sécurité et accessoires	1 095,92
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures octobre et conteneur écocentre	4 990,21
La Coop univert	Bois pour glissières de sécurité	953,14
Nancy Parisella	Aménagement parc église Grande-Anse	548,60

Multiservices Paul Guillemette	Aménagement parc église Grande-Anse et nettoyage terrain centre communautaire	1 010,00
FM Formules municipales	Fournitures de bureau élection	446,23
Trépanier Communications	Bulletins de vote	2 586,94
Appartenance Mauricie	Achat de 10 calendriers historiques	100,00
Pépinières Yvon Auclair & fils	Achat de végétaux pour aménagement parc église Grande-Anse	3 131,63
Xerox Canada Ltée	Photocopies	218,13
Les Entreprises Crête(1993)	Achat de gravier brut 362 t, concassé et poussière de pierre 351 t	5 921,18
Groupe Pelletier entretien	2 voyages de terre parc église Grande-Anse	816,32
Infotek Mékinac	Toner imprimante	286,29
Petite caisse	Achat tables, frais poste, déplacement, divers	222,21
Daniel Durocher inc	Modification électrique bâtiment patinoire	535,96
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	4 070,14
Mach. W. St-Arnault & fils	Sable déneigement	206,96
Mach. W. St-Arnault & fils	Glissières de sécurité pont chemin du Lac-du-Missionnaire	5 208,37
Mach. W. St-Arnault & fils	Démolition maison Matawin et remise en état du terrain	1 922,96
J.Y. Martel Transport inc	Transport de 4 conteneurs rebuts de Démolition bâtiment Rivière-Matawin	3 444,20
Hydro-Québec	Éclairage public et électricité garage et patinoire	625,48
Coopérative solidarité Mékinac	Divers et produits d'entretien	95,90
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	1 468,81

### **Paiements pré-autorisés**

Régime retraite des employés municipaux	Cotisation octobre	461,18
---	--------------------	--------

### **2017-11-187 Opération Nez rouge 2017**

Considérant qu'Opération Nez Rouge sollicite l'appui financier de la municipalité pour exercer ses activités de raccompagnement tout au cours du mois de décembre 2017;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accorde 50 \$ à Opération Nez Rouge, pour la mise en œuvre de leur campagne de sécurité routière 2017.

2017-11-188 **Demande du Service des loisirs Mékinac inc. – Fête de Noël pour les enfants**

Considérant la demande d'Yvon Beaulieu, président du Service des loisirs Mékinac inc., à l'effet que la municipalité fournisse, comme par les années passées, un montant pour chaque enfant de Saint-Joseph-de-Mékinac, en guise de participation financière à l'organisation d'une fête de Noël;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise le versement de 10 \$ par enfant, qui sont au nombre de 14.

2017-11-189 **Support financier de la municipalité à la Coopérative de solidarité Mékinac**

Considérant qu'en janvier 2012, le conseil municipal de Trois-Rives accordait à la Coopérative de solidarité de Mékinac un don annuel équivalent au montant de la taxe foncière de l'immeuble situé au 586, chemin Saint-Joseph dont elle est propriétaire et ce, pour une durée de cinq ans;

Considérant que la Coopérative réitère cette demande d'aide financière pour une 7<sup>e</sup> année, évoquant sa situation financière encore fragile, quoiqu'améliorée;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives acquiesce à cette demande pour l'année 2018.

2017-11-190 **Formation par l'Association des directeurs municipaux du Québec**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de la directrice générale au cours intitulé « Les impacts de l'adoption du projet de loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier », qui sera dispensé 2 jours en février à Trois-Rivières, et de payer les frais inhérents à cette participation.

2017-11-191 **Déneigement de la borne-fontaine sèche sur la route 155**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, de reconduire l'offre de Michel Boucher en rapport avec le déneigement de la borne-fontaine sèche située à Rivière-Matawin, pour l'hiver 2017-2018, soit de la première neige à la dernière, au prix forfaitaire de 300 \$.

2017-11-192 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.